

Compte rendu du conseil d'UFR du 10 décembre 2015

Présents: Atef Asnacios, Lucie Bouchu, Matteo Cacciari, Arache Djannati-Atai, Fabrice Dodu, Tanguy Fardet, Raphael Galicher, Matthias Gonzalez, Catherine Jacquard, Léa Jouvin, François-Olivier Lacaille, Fabrizio Minganti, Jaysen Nelayah, Melissa Ridel, Cécile Roucelle, Angela Vasanelli, Véronique van Elewick, Jeanne Volatron

Invités permanents : François Gallet, Francis Richard, Nadia Touazi

Invités : Christophe Barrière, Céline Benoît, Pascal David, Jérôme Jovet, Frédéric Lamy, Agnès Maître, Laurent Ménard.

Participation aux débats par téléconférence : Simona Mei, Etienne Parizot

François Gallet est président de séance ; Mélissa Ridel secrétaire de séance.

Le conseil peut siéger valablement sans les membres nommés, du moment que le quorum est atteint à savoir 11 personnes.

Tour de table de présentation.

Francis R. soulève un point de règlement sur la présence de tous les étudiants élus (titulaires + suppléants) alors qu'ils ne sont que 4 titulaires. Il est proposé que tous les étudiants puissent assister aux débats mais que seuls 4 d'entre eux votent.

Question sur la possibilité de participer pleinement au conseil par vidéoconférence dans le futur. Cela n'est pas prévu dans les statuts mais d'autres UFRs ont déjà soulevé ce point. Les conditions sont que les personnes à distance soient seules, qu'elles puissent participer à la discussion dans les mêmes conditions que les autres, et que la confidentialité des débats et des votes soit assurée. François G. conclut que cela semble compliqué et peu souhaitable. Il rappelle la possibilité de se faire représenter par procuration, et ce d'autant plus facilement que l'obligation pour le mandataire et le mandant d'être du même collège électoral pourrait être supprimée du règlement intérieur (sauf pour les réunions en formation restreinte, pour discuter des carrières des enseignants chercheurs). La possibilité d'officialiser la vidéo- (ou télé-)conférence impliquerait aussi une modification du règlement intérieur. Dans l'immédiat François G. s'engage à une large consultation sur le choix des dates pour la convocation des prochains conseils.

François G. présente l'ordre du jour :

1. Installation du conseil
2. Bilan de la mandature précédente et présentation des dossiers en cours (plusieurs membres du conseil d'UFR sortant sont présents pour ce point particulier)
3. Discussion sur la procédure de nomination du Conseil Scientifique, du Conseil des Enseignements, du Conseil des BIATS et des membres extérieurs du conseil d'UFR
4. Approbation des propositions du CS pour les comités de sélection
5. Questions diverses

Les points 3 et 4 sont inversés pour la discussion.

1. Installation du conseil

Voir début de compte rendu.

2. Bilan de la mandature précédente et présentation des dossiers en cours

François G. a été élu il y a 4 ans par le précédent conseil pour un mandat de 5 ans mais souhaite ne pas terminer son mandat : de son point de vue, à partir du moment où le conseil a été renouvelé, il est logique que l'équipe de direction le soit aussi. Il rappelle que les conseils autres que le CUFR sont consultatifs, seul le CUFR a un pouvoir décisionnaire, le directeur et le bureau de l'UFR représentant l'exécutif.

Pour le bilan, François G. reprend le cahier de dialogue stratégique sur les objectifs et les moyens (DSOM), élaboré au printemps 2015, qui précise la stratégie de l'UFR sur 3 ans. L'essentiel est explicité dans ce document, qui peut être réactualisé chaque année. Sauf indication contraire, le bilan est présenté par François G..

Recherche:

L'UFR de physique est réputée pour l'excellence de sa recherche ; en revanche il y a des points à améliorer sur la formation. Nous avons de bons labos (A ou A+ à l'AERES) avec des contrats de recherche en ressources propres qui alimentent le budget de l'UFR et de l'Université (voir budget). Nous sommes la 3eme UFR de l'université par la taille, avec 142 EC, 42 biatss, 50 enseignants non-permanents, plus tous les chercheurs qui travaillent dans labos associés (15 labos dont 6 labos en tutelle principale). Presque la moitié des collègues ne sont pas sur le site de Condorcet, et sont membres d'un labo rattaché principalement à un autre regroupement d'université que SPC. Il faut être attentif à ce que ça ne rende pas les interactions scientifiques, mais aussi leur situation personnelle, plus compliquées.

Quatre axes scientifiques prioritaires ont été identifiés dans le DSOM pour les années à venir :

- spatial et grands observatoires
- matériaux et dispositifs
- interface de la physique avec les autres disciplines
- énergies

L'UFR a beaucoup contribué à la création et au développement du LIED ces dernières années (1 poste par an). Les autres axes doivent être aidés à leur tour en termes de moyens humains.

François G. indique que l'élaboration du DSOM fut un gros travail, pour un retour assez maigre : la recommandation finale de la part de la présidence de réfléchir à la possibilité de fusionner avec les UFR de chimie et STEP ne répond pas aux problèmes spécifiques de la physique soulevés dans le document. Angela V. demande pourquoi dans le document de retour parfois le mot faculté est utilisé et parfois le mot UFR. La présidence a précisé à François G. qu'il fallait comprendre la même chose.

Francis R. précise que tous les UFRs ont fait ce travail de dialogue et que la présidence a suggéré d'autres fusions d'UFR. En effet la présidence trouve que 16 UFRs cela fait trop d'interlocuteurs. Toute fusion implique sans doute une mutualisation de moyens. Selon Pascal D., cette volonté de regroupements est une tendance lourde au sein de l'Université et de USPC, avec la perspective de fusion des Universités à terme. Au CA de USPC où Pascal D. siégeait hier, la volonté de créer des plateformes de services pour les BIATS a été discutée.

Atef A. revient sur le document qui était, au début, un contrat d'objectifs et de moyens. Le mot contrat a été remplacé par le mot dialogue à la demande des UFRs car l'Université n'est pas en mesure de s'engager financièrement sur plusieurs années. Reste l'intérêt pour les UFRs de réfléchir à leur stratégie et à leurs projets à moyen terme, même si l'Université n'a pas la vision des moyens qu'elle peut mettre pour les accompagner.

Matteo C. demande quel argument est invoqué avec la suggestion d'une fusion d'UFRs ? François G. précise que ce n'est pas indiqué dans le document, c'est aux UFRs elles même d'en évaluer l'intérêt et de faire des propositions. Pascal D. ajoute que derrière cela il y a la notion de service partagé. En effet, un contrat-type de service partagé a été voté hier en CA à propos de SAPIENS. De même les pôles sont créés pour partager certains services. Atef A. ajoute qu'au cours de la mandature précédente, l'Université a insisté pour la mise en place de plateformes au niveau des BIATS, avec l'idée de réduire les coûts. Par exemple, pourquoi trouve-t-on un service financier dans chaque labo ? Matteo C. indique qu'il préfère raisonner sur les avantages que l'on pourrait en tirer plutôt que de défendre le statu quo. Il indique qu'il faut saisir les opportunités et rester positif, la présidente étant une EC comme nous.

Enseignement:

Les nouvelles maquettes ont été mises en place pendant la mandature. Avec les réformes du bac et de la licence, elles affichaient l'intention de coller davantage à la logique LMD (de fait ce n'est pas exactement le cas puisque L1/L2 restent gérés par sciences exactes, et L3/M1 à l'UFR). François G. dit que le résultat est un enseignement clairement mieux adapté à la masse des étudiants. Toutefois la question des formations sélectives demeure. Les choix faits (réduction du nombre d'options, suppression du Magistère) ont permis la diminution des services à 175h. Etienne P. demande s'il y a eu un mandat pour réduire le nombre d'heures des EC. Atef A. précise que c'était un engagement de campagne de François G.. Etienne P. dit que la réduction de la charge de service ne peut pas passer avant l'objectif premier de proposer les meilleures formations aux étudiants. François G. approuve.

Le problème actuel est que le nombre d'étudiants en L3 et M1 a diminué, et que cela n'a pas été anticipé par la mandature précédente. François G. souligne la désaffection pour les études scientifiques en général, mais le problème spécifique du L3/M1 demeure. Il faudrait proposer une offre plus attractive pour les étudiants qui auparavant s'inscrivaient à P7 en L3 ou M1, après un IUT ou une classe prépa, et qui ont préféré aller s'inscrire à P11 ou P6. Il rappelle qu'une double licence physique-chimie a été créée, c'est un parcours sélectif à moindre coût puisque les cours existent déjà. François G. ajoute qu'il n'y a pas de problème d'attractivité pour les M2, surtout parce que les M2 sont mutualisés entre plusieurs établissements d'Ile de France.

Véronique van E. demande pourquoi il est difficile de revenir à un service de 164h. François G. indique qu'il y a toujours beaucoup d'options, plus de décharges (l'IUF coûte 11 temps pleins à l'UFR), et aussi moins d'enseignants en poste. Il y a des compensations pour payer des vacances, mais c'est difficile de recruter des vacataires motivés, et qui par ailleurs ne peuvent pas remplir le même rôle qu'un enseignant titulaire. Véronique van E. demande pourquoi on n'embauche pas plus de moniteurs ? Pascal D. insiste sur le fait que les chercheurs CNRS qui bénéficient de la PEDR se sont engagé à assurer 64h d'enseignement, mais ne le font pas toujours. François G. indique qu'une partie des crédits de vacances a été convertie pour créer des monitorats (2 à 3 par an). Mais il ne faut pas non plus déséquilibrer les équipes enseignantes en y affectant majoritairement des enseignants non-permanents.

Véronique van E. demande comment se comportent les étudiants de P7 dans les M2 ? Matteo C. répond qu'il y a moins d'étudiants de P7, et globalement de moins bon niveau, mais que cela est compensé par l'inscription de beaucoup d'étudiants venus d'ailleurs, notamment de l'étranger.

Ressources humaines:

En raison des restrictions budgétaires, 6 emplois permanents ont été supprimés à l'UFR dans les 3 dernières années (6 EC, 0 BIATS). Pour 2016, il n'y aura pas de suppression d'emploi, le budget de l'Université est reconduit. En revanche en 2017 de nouvelles coupes budgétaires dans la masse salariale sont à craindre. Trois postes EC sont ouverts au concours en 2016 (1PR, 2MCF). Pour les BIATS, il y a 2 départs en retraite cette année et 4 autres dans les 3 ans à venir. Il faudra veiller à une reconduction des supports. Pour les EC, au plus 3 supports seront libérés par des départs à la retraite d'ici 2018, en dehors d'autres possibles départs non prévisibles (mutation, promotion, départ au CNRS...). Comme la pyramide des âges est très déséquilibrée à l'UFR (presque 40 MdC sont en situation de possible promotion), la mandature précédente a affiché une politique de promotion interne (1 poste PR 46-3 ouvert chaque année pour une promotion). Le nouveau conseil devra se prononcer sur la poursuite de cette politique.

Budget:

Le budget détaillé de l'UFR sera présenté en janvier. L'enveloppe totale (incluant les contrats de recherche sur ressources propres, mais hors salaires) est de plus de 6M€. La dotation de l'université est d'environ 1M€ dont 75 k€ euros pour l'UFR proprement dite. Le reste, i.e. les dotations recherche des laboratoires, ainsi que les ressources propres des filières professionnalisantes, sont imposées et apportent 100 k€ supplémentaires à l'UFR. Ces 100k€ sont répartis entre les gratifications de stage, le soutien à la bibliothèque, l'achat de la licence mathematica, l'aide aux conférences et colloques locaux, le fonctionnement des services communs et l'entretien des salles de réunion.

Les 75 k€ euros de l'UFR sont répartis entre les filières d'enseignement du L3 au M2 (50 k€) et le fonctionnement propre de l'UFR (25 k€). En outre l'UFR reçoit 220 k€ par an de l'Université comme moyens complémentaires d'enseignement (moniteurs et aters).

Locaux:

Des travaux sont programmés (amphi, bibliothèque...), un point sera à faire avec Vincent Repain.

Place de l'UFR dans SPC et prochain contrat quinquennal:

Le prochain contrat quinquennal débutera au 1^{er} janvier 2019, donc les discussions pour son écriture débuteront dès 2017. Les enjeux principaux seront les évolutions pédagogiques et le devenir de l'UFR de physique (discussion sur une fusion éventuelle, évoquée dans le DSOM)

D'autre part la demande de renouvellement de l'IDEX sera examinée en 2016. La remise d'une première version interviendra le 22 décembre 2015 - avant que les établissements en aient pris connaissance - une 2^{ème} version sera discutée en mars avec les établissements cette fois, puis un jury international se réunira en juin pour faire une recommandation au gouvernement. La structuration en 4 pôles thématiques différents en sera un élément important:

- Sciences Exactes et Technologie
- Science de la Vie et de la Santé
- Humanités, Arts, Lettres et Langues
- Sciences Sociales

François G. explique que le rôle affiché des pôles sera de gérer l'argent de l'IDEX. Pascal D. pense que dans l'esprit de la présidence de SPC, les pôles sont une étape vers la fusion des universités. Que deviennent les UFRs dans ce schéma ? Les pôles seront-ils les centres décisionnels? Quelle sera la place de la physique dans ce grand ensemble? Il y a eu ces derniers mois une accélération de la mise en place des pôles pour présenter un bilan positif dans la prochaine demande. De plus l'annonce de la fusion possible P4/P6 précipite les évolutions. La présidence de P7 craint un non-renouvellement de l'IDEX. On rappelle alors les montants en jeu : l'IDEX reçoit chaque année les intérêts du capital "grand emprunt", soit 27 M€. 14 M€ sont affectés aux Labex (renouvelés jusqu'en 2019), les 13M€ sont répartis entre le fonctionnement propre de l'IDEX (3M€) et les 8 établissements. Le pôle SET peut espérer gérer entre 1 et 2 M€ par an. Laurent M. souligne que ces financements sont dérisoires par rapport aux profondes transformations qui semblent vouloir être imposées avec notamment une dissociation progressive entre enseignement et recherche dans la structure de SPC. Agnès M. indique que, lors de l'AG récente de l'UFR de physique de l'UPMC, le directeur a annoncé qu'il fallait réfléchir à un rapprochement avec P7. En effet la montée en puissance de Paris Saclay fait peser une menace sur les M2 communs. François G. précise que des contacts ont eu lieu avec les 2 directeurs successifs de l'UFR de Physique de l'UPMC, et qu'en effet, les M2 sont un enjeu important.

Fin de la première partie de la séance en présence des membres de l'ancien conseil invités.

3. Approbation des propositions du CS pour les comités de sélection

Les groupes d'experts thématiques (GETs) ont travaillé pour proposer des comités de sélection, avec les règles suivantes : 40% minimum de personnes de chaque sexe, au moins la moitié de membres externes, pas plus d'un quart de membres appartenant au laboratoire d'accueil. Pour un poste PR, le comité se compose de 12 membres de rang A, et pour un poste MdC de 16 membres à parité A et B. Le Conseil Scientifique, puis le Conseil d'UFR doivent ensuite valider ces propositions.

Trois concours sont à venir. Lecture en séance des profils de poste et des propositions de comité.

- Poste PR 46-3, 28^{ème} section, profil : milieux denses et matériaux (ouvert sur tout l'UFR)
Le conseil scientifique a apporté une modification par rapport au GET : un seul membre de MPQ et de MSC contre 2 dans la proposition du GET. Deux experts s'ajoutent à la liste pour statuer sur l'équivalence pour les dossiers étrangers.
Proposition adoptée à l'unanimité

- Poste MdC 28eme section, profil : Expérimentateur : matériaux et dispositifs quantiques (MPQ)
Une incertitude entre deux noms à lever par François G.
Proposition adoptée à l'unanimité

- Poste MdC 29eme/34eme section, profil : Sources transitoires et instrumentation en astrophysique et cosmologie (APC ou AIM)
Une des personnes n'a pas encore répondu, or s'il ne peut pas venir le comité est déséquilibré. Le vote est différé, dans l'attente de cette réponse et d'une proposition modifiée si la personne ne peut pas. La conclusion se fera par mail.

La proposition pour les comités de sélection est annexée au compte-rendu

4. Discussion sur la procédure de nomination du Conseil Scientifique, du Conseil des Enseignements, du Conseil des BIATS et des membres extérieurs du conseil d'UFR

François explique qu'il faut ordonner les éléments suivants du calendrier à venir :

- nommer les membres extérieurs du conseil d'UFR (5 personnes)
- nommer le conseil scientifique, le conseil des enseignements et le conseil des BIATS
- élire le nouveau directeur d'UFR

François G. lit le règlement intérieur sur l'élection du directeur et explique que, de son point de vue, l'élection du directeur ne peut pas être décorrélée de la future composition des conseils, et notamment de la présidence de ces conseils. On peut cependant commencer à proposer des noms pour ces conseils. De même pour les membres extérieurs du conseil d'UFR, un choix avant l'élection du directeur d'UFR risque de se faire sur leurs intentions de vote plutôt que sur leurs compétences. François G. propose qu'on les nomme après l'élection du directeur. Un débat s'engage avec une question de Léa J. : quel rapport entre le directeur d'UFR et les autres instances? François G. décrit le rôle du bureau de l'UFR qui comprend actuellement le président du CS, le président du CENS, le responsable administratif, et 3 directeurs adjoints (BIATS, communication, locaux). Véronique van E. précise que des élections ont déjà eu lieu et que les conseils doivent refléter cet équilibre. Matthias G. demande si on peut vraiment vivre 3 mois sans conseils? Matteo C. propose de reconduire les conseils existants pour assurer l'intérim. François G. lit le règlement intérieur sur la composition des conseils. Il explique que le conseil d'UFR a une certaine latitude pour en ajuster le nombre de membres. Il pense, d'après son expérience, que la multiplication des niveaux de décision nuit au fonctionnement et à une prise de décision efficace, et prône pour un CS ayant un large panel de compétences, ce qui implique pas mal de monde. Il y a un débat sur le nombre optimal et sur le fonctionnement du CS : faut-il travailler en sous-commissions pour préparer les décisions ? Matteo C. préfère un conseil

plus restreint quitte à inviter davantage d'experts lorsque c'est nécessaire. 25 membres semble un chiffre acceptable par tous.

François G. aborde la composition des autres conseils, souligne qu'il doit y avoir un appel ouvert, et recommande de prendre le temps pour respecter la procédure. François G. est mandaté pour lancer les appels à candidature y compris pour la future direction. A la demande de François G., Matteo C. et Atef A. indiquent leur volonté de se porter candidats. Le prochain conseil se tiendra dans la semaine du 11 janvier pour voter le budget, puis un 2^{ème} conseil entre le 8 et le 19 février pour l'élection du directeur. Entre temps l'appel à candidature sera lancé jusqu'au 8 janvier et une AG de présentation des candidats à la direction sera organisée fin janvier/ début février.

5. Questions diverses

Est-il possible de mettre à jour la mailing liste des membres de l'UFR ? Notamment à AIM, tout le monde ne semble pas y être. Francis R. prend en charge cette question.

Calendrier des opérations à venir ? Renvoyé au prochain conseil

La séance est levée à 12h45.